Décision portant création d'unité de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS 5 de l'Inserm dans sa séance du 16 au 18 mai 2017 ;;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 26 au 27 juin 2017 ;

Décide :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : Réponses Immunitaires et Développement chez les Insectes - RIDI / Immune responses in vector mosquitoes.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1257.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

IBMC
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UPR 9022
15 rue Descartes
67084 STRASBOURG Cedex

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Est.

Article 5 : Madame Stéphanie BLANDIN est nommée Directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE * INSERM * REPUBLIQUE FRANÇAISE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56